

CONSEIL DU COLLÈGE DES SCIENCES DE LA SANTÉ

Lundi 16 décembre 2019
14h00 – Salle Henri Bricaud

COMPTE RENDU

En l'absence du président du conseil, Monsieur Michel Laforcade, le Professeur Jean-Luc Pellegrin ouvre la séance.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil de collège du 1^{er} octobre 2019.

Présentation des nouveaux membres élus

- Noémie DUCLOS - collège B
- Pierre BORDACHAR - collège A

Le Professeur Pellegrin souhaite la bienvenue aux nouveaux membres élus.

Réélection des doyens et directeurs :

Les professeurs Caroline Bertrand, Bernard Muller et Pierre Dubus sont réélus à la tête de leurs composantes respectives : UFR des sciences odontologiques, UFR des sciences pharmaceutiques, UFR des sciences médicales.

Le Professeur Pellegrin annonce aussi l'élection du Professeur Simone Mathoulin Pelissier en tant que directrice de l'ISPED.

Formations

1. Point réforme PACES

Cf. document joint à ce compte rendu.

- **Choix sur Parcoursup**

Le Professeur Dehail s'interroge sur les choix de filières et le calendrier afférent.

Selon les informations dont dispose le Professeur Pellegrin, à la suite de l'inscription en PASS de l'étudiant, plusieurs réunions seront planifiées la première semaine de cours, expliquant tous les concours qu'il pourra présenter.

Les dernières informations reçues de la Direction de la Formation et de la Gestion des Cours (DFGC) indiquent que les étudiants devraient, dès leur candidature sur Parcoursup, annoncer leur choix de mineures (exemple PASS + option SHS, etc...)

- **Modélisation sur Parcoursup**

Le Professeur Dubus s'interroge sur la modélisation dans Parcoursup.

Madame Szarzynski explique que dans l'offre de formation, apparaîtront 7 options. L'étudiant fera des sous-vœux sans hiérarchisation, et non des vœux. Les capacités d'accueil vont être fractionnées selon les sous-vœux.

Madame Chassaing s'interroge sur cette division. En effet, si les capacités d'accueil sont dépassées, de quelle manière l'outil et les gestionnaires pourront-ils traiter cette problématique et répondre à chaque demande de manière satisfaisante.

Le Professeur Alioum revient sur l'affichage sur Parcoursup et confirme le fait que nous soyons obligés de découper la capacité d'accueil en sous-vœux. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a déjà communiqué largement sur ses sous-vœux.

Le Professeur Dubus alerte sur la façon dont est perçue cette réforme. Elle est particulièrement difficile à expliquer aux futurs bacheliers.

Un étudiant élu s'interroge sur la possibilité de cocher tous les sous-vœux. Madame Chassaing précise qu'il y a la possibilité de formuler 10 vœux distincts dans Parcoursup. Il y a ensuite 20 sous-vœux maximum, mais les chances seront identiques.

- **PASS - LAS**

Le Professeur Dubus demande ce qu'il est prévu pour les LAS. Des sous-vœux seront-ils également proposés ?

Des créations de classes avec des capacités d'accueil ont été définies pour le collège DSPEG.

Des parcours enrichis avec capacités d'accueil définies ont été mis en place pour le collège ST.

Le collège SHS est en cours de réflexion.

Concernant la progression dans les études, Nadhir Chabane, représentant étudiant élu au conseil, demande ce qu'il advient si le candidat valide les UE optionnelles mais pas le concours santé : a-t'il la garantie de pouvoir passer en L2 ? Il lui est indiqué qu'il n'existe à ce jour aucune garantie d'être prioritaire pour l'accès à la licence choisie.

Le Professeur Dehail ajoute qu'il sera important que des règles très claires soient inscrites dans les modalités de contrôle des connaissances de chaque licence, pour que les étudiants soient bien informés de la façon dont ils peuvent accéder aux L2.

2. Point sur l'auto-évaluation HCERES

La phase d'auto-évaluation de l'offre de formation sera lancée en 2020, en vue de l'accréditation 2022/2026. Pour le collège santé, cela concerne le DEUST, les licences professionnelles, le parcours TECSAN de licence et les masters.

L'objectif de cette auto-évaluation s'inscrit dans un axe d'amélioration continue de l'offre de formation.

Madame Dupin demande si l'Ecole Santé Sciences (ESS) est elle aussi concernée : il lui est répondu que c'est uniquement le LMD, mais le Professeur Pellegrin souligne que cette démarche pourrait être faite en interne en vue de valoriser cette formation d'excellence.

3. Présentation du projet de master en électro physio cardiologie

Ce projet de Master sera mis en œuvre sur la prochaine accréditation et sera abordé lors d'un prochain conseil, grâce à une présentation plus détaillée par le Professeur Pierre Bordachar.

Il s'agit d'une formation de niveau international qui sera destinée aux médecins, ingénieurs en imagerie, et qui ne s'apparente pas à de la cardiologie classique.

4. Ajustements de Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

- Institut du thermalisme

Madame Chassaing prend la parole pour expliquer qu'il s'agit de modifications mineures, concernant principalement la nomination d'enseignants responsables d'UE. Elles ont été validées au Conseil d'Administration du thermalisme le 31/10/2019.

Aucune remarque n'est formulée par les conseillers sur les MCC ainsi présentées.

Vote à l'unanimité des présents (quorum atteint) des MCC des diplômes du thermalisme ainsi présentés.

- Orthoptie 2nde année

Le Professeur Pellegrin souligne qu'il s'agit également de modifications mineures, il est toutefois rappelé par le Professeur Alioum la règle des 1 mois pour voter les MCC de l'année en cours.

Aucune autre remarque n'est formulée par les conseillers sur les MCC ainsi présentés.

Vote à l'unanimité des présents (quorum atteint) des MCC de la formation d'orthoptie ainsi présentés.

5. Demandes de modifications et suspensions de Diplômes d'Université (DU) et Diplômes Inter-Universitaires (DIU)

Modifications de diplômes :

- DU APTITUDE A L'EXPERTISE MEDICALE
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 21/10/2019)
- DU APTITUDE A LA MEDECINE D'URGENCE
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 09/12/2019)
- DU DESASTES SANITAIRES
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 09/12/2019)
- DIU EXPERTISES EN ACCIDENTS MEDICAUX
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 21/10/2019)
- DIU NATIONAL DE CHIRURGIE DE L'EPAULE ET DU COUDE
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 21/10/2019)
- DU PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCES : DE L'ENFANT A LA PERSONNE AGEE
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Médicales du 21/10/2019)
- DIU LASERS ET MEDECINE BUCCALE, CHIRURGIE BUCCALE
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Odontologiques du 08/10/2019)

Suspensions de diplômes :

- DIU ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE CLINIQUE ET SEDATIONS
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Odontologiques du 08/10/2019)
- DU ORTHESE ET PETITS MATERIELS ORTHOPEDIQUES
(Avis favorable du Conseil UFR des Sciences Pharmaceutiques du 18/11/2019)

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité aux modifications et suspensions des diplômes universitaires et inter-universitaires présentés.

6. Conventions

- **Convention d'objectifs et de moyens relative au projet d'accréditation américaine des programmes de Master en santé publique portés par l'ISPED**

Cette convention a pour objectif d'encadrer la démarche d'accréditation des programmes de masters portés par l'ISPED auprès du Council on Education for Public Health (CEPH¹), organisme international de référence, avec l'accompagnement de l'établissement.

Le Professeur Pellegrin souligne que l'article 4 évoque la « mise en place d'un COPIL » dans lequel le collège des sciences de la santé n'est pas associé.

Le Professeur Mathoulin Pelissier prend acte de cet oubli et le fera remonter à l'ISPED.

Vote favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint) sous réserve de modification de l'article 4 de la présente convention (ajout du collège des sciences de la santé dans le COPIL).

- **Avenant n°6 à la convention cadre ARS-ISPED**

Le présent avenant a pour objet de définir les différentes collaborations entre l'ARS Nouvelle-Aquitaine et l'ISPED, pour lesquelles un financement de l'ARS est alloué en 2019, en complément des financements prévus aux avenants 1 et 5.

Le Professeur Mathoulin Pelissier présente l'avenant et souligne la qualité du travail et des échanges avec les équipes de Monsieur Michel Laforcade, Directeur Général de l'ARS.

Le Professeur Bertrand pose une question sur le projet bucco-dentaire : un enseignant chercheur de l'UFR des sciences odontologiques y est-il associé ? Le Professeur Mathoulin Pelissier va se renseigner à ce sujet et reviendra vers la doyenne de l'UFR dès qu'elle aura obtenu plus de précisions.

Vote favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint) concernant la présente convention ainsi présentée.

7. Appel à projets

Les Professeurs Pellegrin et Muller présentent l'**Appel à projets 2020 – Région Nouvelle Aquitaine – Demande de subvention pour le projet INTERPHY-CHAL (Inter-regional Student Phyto Challenge)** porté par l'UFR des sciences pharmaceutiques.

Le Professeur Pellegrin souhaite attirer l'attention sur les noms des laboratoires pharmaceutiques qui figurent sur l'appel à projets.

Le Professeur Muller répond qu'il s'agit de partenariats avec le tissu socio-économique, qui permettent de valoriser le projet.

Vote favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint) concernant l'appel à projet ainsi présenté.

8. Finances

- **Collège sciences de la santé**

Cette année, la dotation est identique à l'an passé, la répartition au sein des structures du collège reste donc inchangée par rapport au budget initial de 2019.

Le Professeur Muller rappelle que la dotation est faible au regard des besoins, et qu'en outre la récolte de la Taxe d'Apprentissage (TA) sera inférieure aux années précédentes.

Le Professeur Pellegrin souligne qu'effectivement, les ressources de la TA vont être amoindries de par la réforme de la collecte (loi Avenir Professionnel – 05/09/2018).

Il rappelle que le collège peut intervenir en soutien des composantes si nécessaire.

Madame Chassaing informe les membres élus du conseil, que la possibilité de monter un Plan Pluriannuel sur du **fonctionnement** a été demandé à la direction de l'Université de Bordeaux. La piste pour le collège des sciences de la santé de se doter d'une fondation santé au sein de la Fondation Bordeaux Université, est également à l'étude.

Le directeur du collège propose de passer au vote.

Le Conseil émet un avis favorable à la répartition de la dotation 2020 ainsi présentée.

- **Institut du thermalisme**

Le Professeur Pellegrin présente le budget de l'Institut du thermalisme. Il s'agit là d'une information.

- **ISPED**

Le Professeur Mathoulin Pelissier présente le budget de l'ISPED et indique que cette année le budget de l'institut est à l'équilibre.

La direction de l'ISPED a été très prudente lors de la construction du budget initial 2020, notamment sur les recettes de formation continue et de taxe d'apprentissage.

Il s'agit là d'une information.

9. **Dons**

- Le professeur Pellegrin présente une demande d'**appel de fonds de 18 000€ pour le projet en pharmacie clinique auprès de la Fondation Bordeaux Université.**

Le Directeur du collège sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint) à l'appel de fonds ainsi présenté.

- **Don de matériel à TOG'ETHER - association humanitaire étudiante**

Tog'ether est un projet de solidarité internationale, en collaboration avec une association de professionnels de santé togolais, qui lutte contre les inégalités d'accès aux soins, dans des villages isolés du Togo. L'objectif est d'organiser des consultations gratuites, de délivrer des médicaments et de faire de la prévention.

Le Professeur Jean-Luc Pellegrin, Directeur du collège, sollicite l'avis des membres du conseil.

Ces derniers émettent un avis favorable à l'unanimité des présents (quorum atteint) au don de matériel ainsi présenté.

10. **Unité Mixte Formation Continue Santé**

La présentation et le vote sont reportés à un prochain conseil de collège.

11. Questions diverses

- Soirée du collège des sciences de la santé

Le Professeur Pellegrin informe les membres du conseil que les rencontres du collège auront lieu le 29 janvier 2020, et s'articuleront autour de 3 axes :

- L'accueil des Maîtres de conférences et Professeurs nouvellement nommés
- La remise des prix de thèses 2019
- Une conférence-débat : "Représentations et réalités autour de la responsabilité des soignants"

- Assemblée générale du collège des sciences de la santé

Elle aura lieu le 07 janvier 2020, et sera suivie d'une galette et d'un échange autour de la réforme de la PACES.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant aucun autre point à évoquer, la séance est levée. Le Professeur Pellegrin souhaite aux membres du conseil, de bonnes fêtes de fin d'année.

Fin de la séance à 16h30.

Fait à Bordeaux le 03/02/2020

Le directeur du collège des sciences de la santé

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping initial 'J' followed by several loops and a final flourish.

Professeur Jean-Luc Pellegrin